

## Lévinas et l'humanité du visage

Dans la cause opposant N. S. à ses agresseurs, la Cour suprême du Canada a décidé de permettre à certaines musulmanes de porter le niqab (ce voile qui ne montre que les yeux) lorsqu'elles sont appelées à témoigner en cour. Ce jugement ne généralise pas la pratique, chaque cas demeurant particulier.

La décision fut divisée, quatre juges l'ayant emporté sur trois autres. Elle a soulevé bien des polémiques. Déjà, et même s'il laisse le visage à découvert, le port du hidjab dans les institutions publiques est loin de faire l'unanimité. Il est jugé trop ostentatoire par ceux qui plaident en faveur d'une certaine neutralité.

En France, on a adopté le 11 avril 2011 une loi interdisant, à quelques exceptions près (comme pendant les périodes de carnaval ou de froid intense), de se masquer le visage, non seulement dans les institutions, mais dans tout espace public. Des amendes ont déjà été données. Au sein de la grande communauté musulmane, il n'y a pas unanimité non plus.

Y aurait-il eu pour N. S. des solutions de rechange au port du niqab au tribunal ? Par exemple de ne pas être vue de ses agresseurs mais uniquement par le juge et les avocats en présence ? Deux juges de la minorité ont évoqué cette possibilité. Mais cela n'aurait-il pas montré du même coup que cette pratique n'a pas à être suivie à la lettre ?

De plus, on justifie le port du voile islamique en alléguant, entre autres, qu'il s'agit pour les femmes de se prémunir contre le regard des hommes étrangers à la famille. Or, étant donné que les agresseurs de N. S. sont son oncle et son cousin, on peut se demander si l'argument en faveur du port du niqab tient toujours la route. Contre cet argument, on a fait valoir qu'il ne s'agissait pas de membres « directs » de la famille de N. S.

Mais pourquoi serait-il important de montrer son visage ? Selon nous, la pensée d'Emmanuel Lévinas (1906-1995) peut nous permettre de répondre au moins en partie à cette question, car, dans l'histoire, le philosophe français d'origine lituanienne a fourni une des meilleures réflexions qui soient sur le visage.

### **Le visage comme « épiphanie »**

La pensée de Lévinas prend d'abord racine dans la phénoménologie, cette philosophie un peu austère qui s'est donné pour tâche de décrire les manières avec lesquelles la pensée se rapporte à ses différents contenus. Dans son livre *Totalité et infini* (1961), Lévinas se démarquera de cette approche en soulignant les limites de la connaissance : elle ne peut pas toujours ramener le radicalement Autre au Même, c'est-à-dire le ramener à l'intérieur de ses propres limites.

Pour Lévinas, il y a toujours une extériorité au-delà de la conscience. Il faut en tenir compte. Le philosophe appellera Infini ce qui échappe aux filets de la conscience. Parmi ces limites, il y a surtout Autrui et les exigences éthiques qu'il implique. L'éthique, tant qu'elle nous pousse vers cet absolument Autre que Soi, occupe le centre de la pensée de Lévinas. Elle est donc première. Autrui est premier ; il me transcende radicalement, il a préséance sur moi. Je ne peux même pas exiger qu'il me rende la pareille ; ce ne serait plus de l'éthique, mais un simple calcul. Autrui, ne pouvant être ramené à l'intérieur de ma conscience, apparaît dans un « face à face » qui résiste au Moi. C'est en s'appuyant sur ces prémices que Lévinas

consacrera dans *Totalité et infini*, mais aussi ailleurs, plusieurs pages à l'analyse du visage.

La dignité de la personne trouve son sens dans le fait qu'elle ne saurait être réduite à un simple objet ou à un élément de mon décor. « Le visage est présent dans son refus d'être contenu. Dans ce sens il ne saurait être compris, c'est-à-dire englobé » (*Totalité et infini*).

Pour qu'une véritable rencontre ait lieu, il importe donc d'assumer ce face à face essentiel : « C'est ma responsabilité en face d'un visage me regardant comme absolument étranger [...] qui constitue le fait originel de la fraternité. » C'est ainsi que je ressens son appel et que je deviens responsable.

Lévinas soulignera que le visage ne se donne pas comme une simple somme de choses perçues : nez, front, menton, yeux, etc. « Ce qui est spécifiquement visage, c'est ce qui ne s'y réduit pas » (*Éthique et infini*). Sans la plupart de ces éléments perçus, il n'y aurait sans doute pas de visage, mais le visage est plus que la somme de ces parties visibles. Il est signification. « Ce que nous appelons visage est précisément cette exceptionnelle présentation de soi par soi, sans commune mesure avec la présentation de réalités simplement données, toujours suspectes de quelques supercheries » (*Totalité et infini*). Le philosophe parlera d'« épiphanie » pour caractériser cette apparition unique en face de nous.

Demandons-nous maintenant quel est l'aspect qui se montre en premier lorsque nous sommes devant une personne voilée : un soi (une personne) ou une réalité donnée, dépersonnalisée par le voile ? Pour plusieurs, et nous faisons ici abstraction du hidjab, ce sera le voile qui primera sur la personne.

Faut-il immédiatement crier au racisme devant ce malaise ressenti ? Je ne le pense pas. Qui dit malaise ne dit pas nécessairement racisme. Des malaises semblables peuvent survenir dans des situations où il ne peut être nullement question de racisme : dans le métro, être assis en face de quelqu'un arborant un masque de Darth Vader peut être assez déroutant, surtout si ce n'est pas la fête de l'Halloween ou s'il n'y a pas une réunion d'amateurs de Star Wars en ville.

La perception d'un voile masquant le visage peut se rapprocher d'une perception d'objet. La relation « je-cela » prend alors les devants sur la relation « je-tu ». Aucune des deux parties en présence, autant celle qui perçoit que celle qui est perçue, ne saurait trouver avantageux l'absence d'une relation entre deux sujets libres ayant un accès immédiat, à tout le moins plus immédiat, à l'autre comme mon semblable.

Devant une femme portant le niqab, et a fortiori la burqa (le voile intégral comportant une grille qui couvre aussi les yeux), il y va certes de la responsabilité du percevant d'éviter l'écueil de la relation sujet à objet. Il doit être en mesure de développer une attitude éthique asymétrique, dirait Lévinas, lorsqu'il se bute à la vision d'un être quasi fantomatique plutôt qu'à une réelle personne.

Cet acte est louable, mais il ne faut pas non plus occulter ce fait : au lieu de cet effort, il y aura beaucoup d'incompréhension, beaucoup d'indifférence. Il n'y aura pas d'Autre derrière ce voile. Il n'existera pas. Pire encore, on assistera à une réaction de mépris. En l'absence de visage, la conscience ne se sent ni interpellée, ni mise en question : elle « revient à elle-même pour reposer sur elle-même », alors que devant Autrui « [...] le Moi s'expulse de ce repos [...] » (*Humanisme de l'autre homme*).

En fait, il n'y aura que la personne voilée qui détiendra l'exclusivité du dévisagement de la personne non voilée. Dans ces conditions, le voile n'est-il pas plutôt jeté sur la personne à qui l'accès au visage de l'autre est refusé ? Je ne veux pas suggérer que c'est le but recherché, mais il n'en demeure pas moins que la personne voilée voit ce que l'autre n'est pas en mesure de voir. Dans ce refus de dévoilement, comment « envisager » une relation vraie avec autrui ? Cette asymétrie éthique s'avère bien exigeante.

### **Violence et dissimulation**

L'absence de visage ouvrirait-elle plus facilement la porte à la violence ? Loin de nous l'idée de suggérer cette théorie choquante, lancée par Bernard-Henri Lévy, selon laquelle le voile serait une invitation au viol ! Laissons à l'écrivain cette formule provocante.

Toutefois, comme le laissait entendre Lévinas, tuer quelqu'un qui vous regarde droit dans les yeux semble quasi impossible ; son visage, cet Autre qui nous transcende, nous l'interdit. Vouloir tuer l'autre revient à vouloir le « dé-visager », lui enlever la possibilité de nous mettre en question.

L'interrogation demeure : dans quelle mesure peut-on légitimement se dérober au regard d'autrui ? Bien sûr, il y a ces visages déformés par la maladie. Et il y en a même dont le visage a été délibérément mutilé : au Pakistan, on dénombre une centaine de cas d'attaque à l'acide chaque année.

Peut-on reprocher à ces gens de ne pas vouloir se montrer la face ? Non. Mais il ne s'agit pas d'une réelle objection ni d'un argument en faveur d'une sorte de relativisme.

Au contraire, cela montre que le visage est essentiel. Certains désirent ardemment retrouver cette ouverture à l'autre dont ils ont été privés (il se pratique des greffes du visage) et d'autres, malheureusement, s'y attaquent pour blesser la personne au plus profond de son être.

Quant aux témoignages durant un procès, si l'on permet à quelques-unes de rester voilées pour des raisons religieuses, pourquoi ne pas le permettre aussi à d'autres, et même à des hommes, pour des raisons qui, quoi que n'ayant pas obtenu le sceau du divin, n'en demeureront pas moins sincères et justifiables ?

Le visage est une invitation au dialogue. Il est déjà une amorce de discours. Il parle sans ses ornements culturels. La parole vient nécessairement compléter cette première ouverture à l'autre. Elle procurera une plus grande signification au visage.

### **Le malaise**

On peut comprendre alors le malaise ressenti par tout un chacun ou par certains avocats et juges impliqués dans la cause N. S., lorsqu'il y a entrave à cette dimension essentielle au dialogue. Oui, derrière son niqab, la personne peut toujours s'exprimer, mais on a tôt fait d'observer les limites de cette demi-communication. D'ailleurs, le constat a été fait au cégep Saint-Laurent, en 2009, avec une musulmane portant le niqab à ses cours de francisation.

En somme, même si, à notre connaissance, Lévinas ne s'est jamais exprimé directement sur le port du voile intégral, on peut penser, à la lumière de ce que nous venons de rappeler, qu'il

déplorerait grandement le port du niqab et s'opposerait farouchement à la burqa, peu importe la culture d'origine de cette pratique.

Il aurait probablement même conseillé à N. S. de se dévoiler au tribunal, car elle aurait ainsi pu mieux exposer à ses agresseurs son humanité meurtrie.

\*\*\*

René Bolduc - Professeur de philosophie Cégep Garneau